



**Débat
Public**
**Projet
Penly 3**

cahier d'acteurs n°4

L'EPR sur le site de Penly : une opportunité économique pour la Haute-Normandie

Dans leurs activités quotidiennes, les entreprises consomment de l'énergie, notamment de l'électricité pour produire des biens et des services. Il est donc impossible d'envisager l'avenir économique des territoires sans parler de leur approvisionnement énergétique.

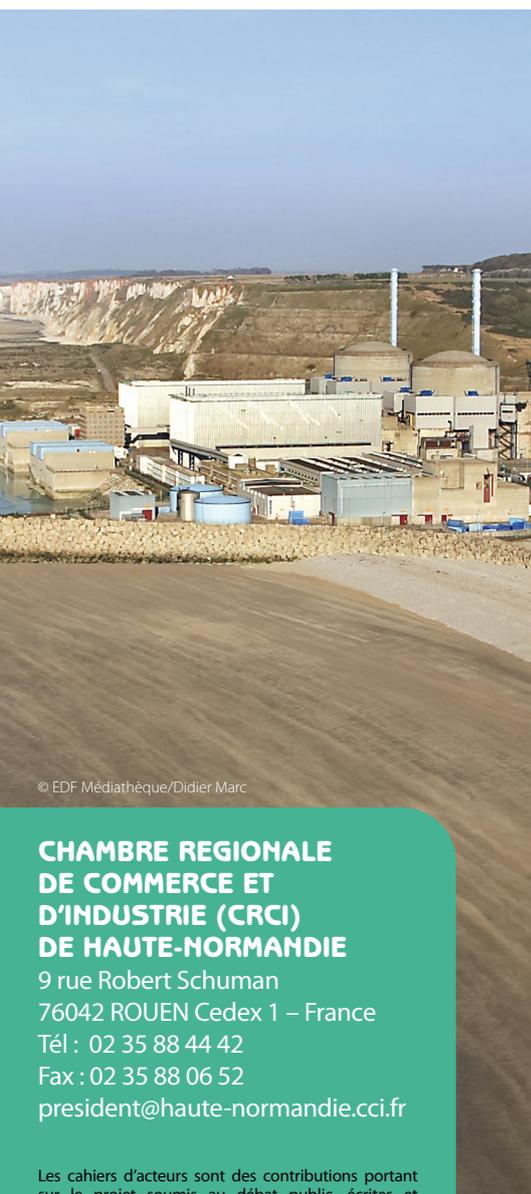
La question se pose particulièrement pour les moteurs des économies locales que sont les entreprises industrielles. Elles ont besoin d'un approvisionnement électrique garanti, compétitif en volume, en qualité et en prix. A titre d'exemple, l'industrie haut-normande est la 4^{ème} consommatrice d'énergie en France métropolitaine (consommation moyenne par salarié) (source MEEDDM – SoeS) avec l'automobile, l'aéronautique, la chimie...

A ce jour, les énergies renouvelables ne semblent pas en mesure d'assurer seules cet approvisionnement. L'énergie éolienne par exemple n'est pas toujours disponible car son fonctionnement dépend du climat. Or, l'électricité n'est pas stockable dans l'état actuel des recherches. Dès lors, l'implantation de l'EPR à Penly représente une opportunité économique pour la Haute-Normandie. De plus, la réalisation de cette infrastructure de production énergétique s'inscrit parfaitement dans les savoir-faire de la région gérant d'ores

et déjà une grande diversité de sites de production et de distribution d'énergie.

C'est pourquoi, conformément à la délibération adoptée en assemblée générale, le 21 novembre 2008, la CRCI Haute-Normandie apporte son soutien au choix de ce site car cette infrastructure :

- se situerait sur un site parfaitement adapté sur lequel les investissements de terrassement et de réseau ont déjà été réalisés ;
- participerait à la diversification économique et au rééquilibrage des territoires devant bénéficier d'une redynamisation ambitieuse ;
- pourrait s'appuyer sur une offre de formation adaptable et performante.



© EDF Médiathèque/Didier Marc

**CHAMBRE REGIONALE
DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE (CRCI)
DE HAUTE-NORMANDIE**

9 rue Robert Schuman
76042 ROUEN Cedex 1 – France
Tél : 02 35 88 44 42
Fax : 02 35 88 06 52
president@haute-normandie.cci.fr

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

L'énergie électrique : au cœur d'une filière d'avenir en Haute-Normandie

Consommatrice importante d'énergie pour les activités économiques et les ménages, la Haute-Normandie en est aussi la 1^{ère} région productrice française. Forts de ce constat, les principaux acteurs de ce secteur ont souhaité se structurer en filière pour consolider les productions déjà implantées et développer de nouveaux modes adaptés aux besoins actuels et futurs des entreprises comme des particuliers. Dans ce cadre, le renforcement de la compétence régionale en matière de production électrique, notamment d'origine nucléaire, est au cœur de la stratégie de la filière.

La production d'électricité : rôle leader de la région

Le rôle leader de la Haute-Normandie est particulièrement apparent dans le domaine de la production d'électricité puisqu'elle est la troisième région française en puissance installée et en production : 11 % (derrière Rhône-Alpes et Centre) en 2007. La Haute-Normandie présente un profil relativement diversifié en moyens de production même si le nucléaire y représente 85 % de la production d'électricité. Fort de plus de 5 500 emplois salariés, le secteur de la "Production d'électricité, de gaz et de chaleur" draine dans son sillage une importante filière Energie (environ 20 000 emplois directs et indirects).

Un "bouquet énergétique" à diversifier

Le nucléaire apparaît aujourd'hui incontournable pour répondre à la demande d'électricité et surtout

remplacer, à terme, les énergies fossiles comme le gaz ou le pétrole. Cependant, il convient dès à présent d'engager des efforts importants pour favoriser la diversification du "bouquet énergétique", maîtriser la demande et améliorer l'efficacité énergétique. Ainsi, les énergies renouvelables, comme le solaire ou l'éolien, doivent continuer à se développer en France, pour permettre la diversification des ressources et répondre aux préoccupations du développement durable. La Haute-Normandie doit ainsi se positionner rapidement sur ce secteur en favorisant notamment l'implantation de parcs éoliens (particulièrement l'éolien en mer).

L'entreprise, 1^{er} consommateur d'électricité

Avec 72 % de la consommation finale d'électricité, les entreprises sont les premiers consommateurs d'électricité en Haute-Normandie. Les usages

Chiffres clés agrégés des centrales de Paluel et Penly (2009) :

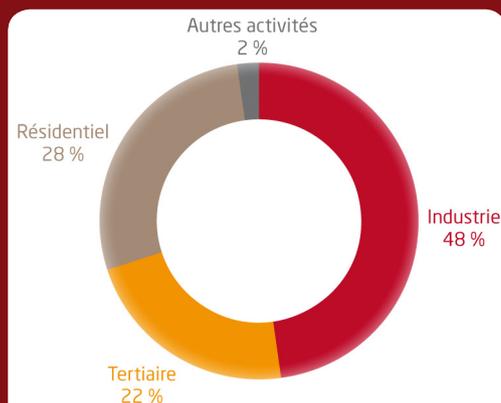
- Effectif total (EDF et salariés extérieurs permanents) : **2 508 personnes**
- Taxe professionnelle : **83,7 millions d'euros**
- Taxe foncière : **22,3 millions d'euros**
- Marchés passés avec des entreprises locales et régionales : **87 millions d'euros**

domestiques couvrent le solde, soit 28 %.

L'industrie, avec 48 % de la consommation finale d'électricité, est le premier consommateur du monde de l'entreprise.

Le tertiaire, où l'on retrouve les services induits par l'industrie comme l'informatique, la maintenance et le nettoyage par exemple, représente 22 % de la consommation finale (cf. graphique ci-dessous).

Consommation finale d'électricité en Haute-Normandie en 2007 (en GWh)



Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer



©Fotolia.com - Miyazawa

Comme le rappelait le Conseil économique et social régional (CESR), en 2007, dans son rapport sur les énergies en Haute-Normandie, la question du renouvellement et du développement du parc électronucléaire haut-normand est à appréhender à 2 niveaux :

■ une prise de position sur le principe de la production d'électricité nucléaire et de son développement : au-delà des positions individuelles, il s'agit essentiellement d'un choix relevant du niveau national ¹;

■ le positionnement d'un territoire (de sa population, de ses élus, de ses entreprises...) à l'égard de projets s'inscrivant dans ces choix nationaux.

Dans ce contexte, la CRCI Haute-Normandie prend position en faveur du développement et de l'aménagement régional, qu'il s'agisse du devenir économique des territoires littoraux dépendant du nucléaire mais aussi du devenir économique de la Haute-Normandie, la production d'électricité étant non seulement une activité importante mais

aussi un facteur d'attractivité pour les industries.

¹ La politique nationale en matière de production d'énergie est précisée dans l'article 4 de la loi de programme du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique (POPE). Elle vise à "diversifier le bouquet énergétique de la France" tout en prévoyant également le maintien de l'option nucléaire en France.



© EDF Médiathèque/Didier Marc

L'EPR : un intérêt économique régional indéniable

La construction de l'EPR sur le site de Penly est une opportunité pour l'économie haut-normande.

Un site adapté qui ne nécessite pas la création d'une nouvelle ligne THT

Dès l'origine, le site de Penly a été conçu pour recevoir de nouvelles tranches de production électronucléaire. Le réseau de transport est dimensionné et facilement adaptable pour acheminer la production supplémentaire. Le choix de ce site pour l'EPR permet donc la valorisation de ces investissements et des économies réelles sur les coûts de réalisation.

Les impacts socio-économiques pendant la construction et l'exploitation

La construction et l'exploitation de Penly 3 vont créer de l'activité industrielle qui aura des retombées positives localement (commerce, artisanat, petite industrie, loisirs). L'expérience de l'EPR de Flamanville montre que le projet peut avoir des conséquences importantes sur l'économie régionale et locale. A plein régime, 2 500 salariés devraient être mobilisés sur la phase du chantier (durée moyenne : 5 à 7 ans), puis l'EPR devrait générer 300 nouveaux emplois permanents directs et une centaine d'emplois indirects.



©Fotolia.com - John Casey

Les conditions de réussite du projet

Accompagner les entreprises

Pour que les retombées économiques soient pleines et entières, il est nécessaire d'accompagner le projet. Les acteurs locaux et régionaux (notamment les CCI) travailleront ensemble afin de faciliter la mise en relation avec les entreprises locales et régionales pour les contrats de construction et de fourniture des équipements. Par exemple, pour la sous-traitance cela concernera les services associés (hébergement, locaux industriels, transports, logistiques de chantier...) ou les corps de métier principaux (génie civil, fabrication locale d'équipements, travaux électromécaniques...).

Des infrastructures de qualité

Un chantier de cette envergure a forcément des conséquences, notamment sur le trafic routier. Durant le chantier, le transport des personnels, des matériaux de construction des ouvrages et des

pièces lourdes (principaux matériels de la centrale) augmentent le trafic routier sur les axes d'accès au site. Il est donc nécessaire :

- d'améliorer les accès, en finalisant rapidement le doublement de la RN27 (prévu dans le plan de relance) ;
- d'utiliser, autant que faire se peut, le transport maritime via le port de Dieppe ;
- de réduire au maximum les désagréments sonores pour les riverains.

Une main d'œuvre performante et de qualité

La formation est un des enjeux majeurs du projet afin que les compétences locales, notamment les jeunes, soient sollicitées.

Dans la perspective du renouvellement du parc nucléaire français, la Haute-Normandie dispose de nombreux atouts :

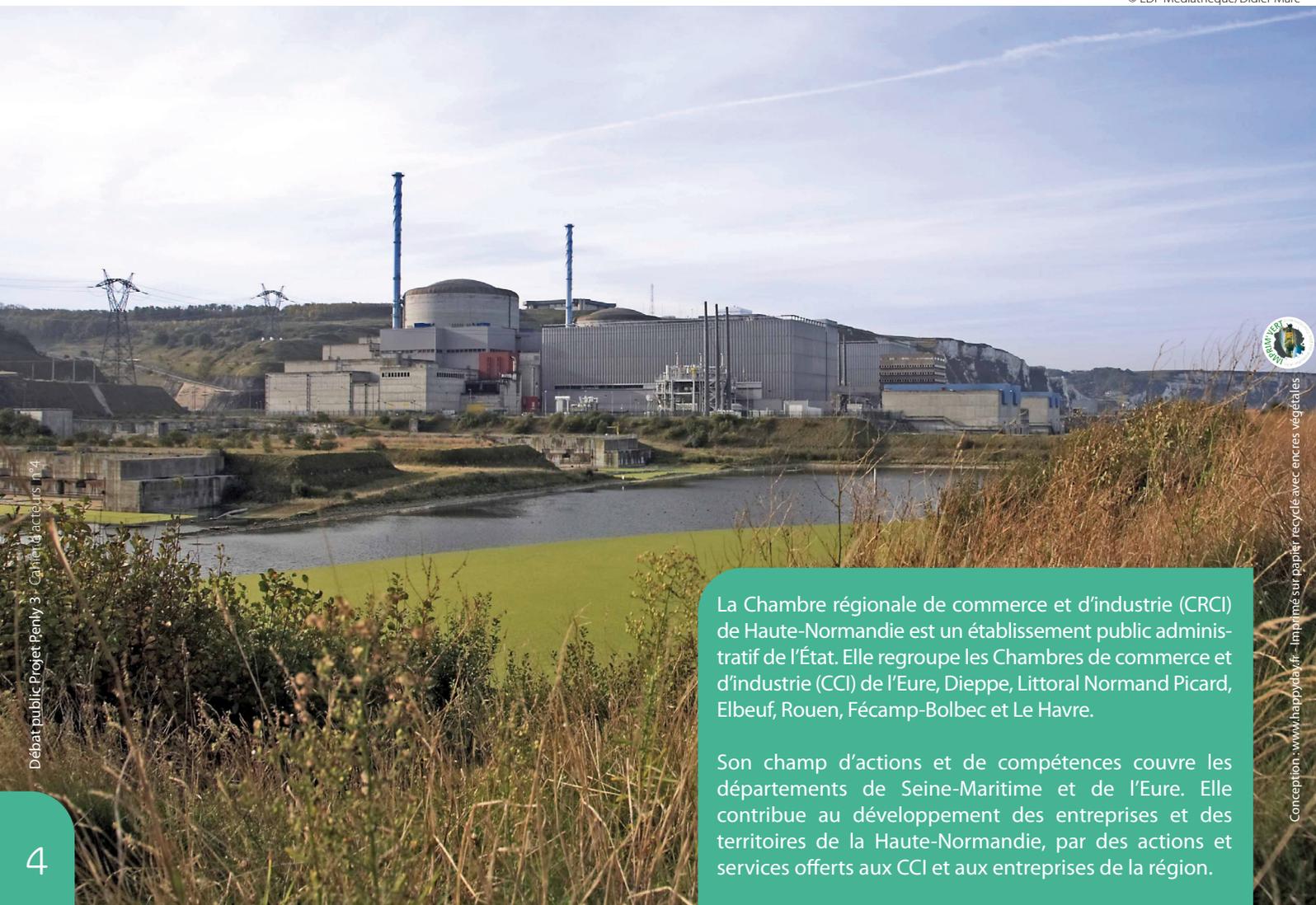
- un historique fort (ouverture des centrales de Paluel en 1984 et de Penly en 1990) qui lui a permis de développer un savoir-faire reconnu dans la gestion du risque et de la sécurité et de disposer d'industries de maintenance et d'ingénierie, dans la production mais aussi dans le retraitement (en Basse-Normandie) ;
- la proximité de la mer pour le refroidissement ;
- un réseau d'infrastructures de transport d'électricité adapté aux enjeux.

Dans ce contexte, toute décision de développement ne pourra être prise qu'au regard des enjeux suivants :

- les impacts économiques ;
- les impacts environnementaux ;
- les impacts sociaux.

Ils devront être appréhendés à court, moyen et long terme.

© EDF Médiathèque/Didier Marc



La Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) de Haute-Normandie est un établissement public administratif de l'État. Elle regroupe les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) de l'Eure, Dieppe, Littoral Normand Picard, Elbeuf, Rouen, Fécamp-Bolbec et Le Havre.

Son champ d'actions et de compétences couvre les départements de Seine-Maritime et de l'Eure. Elle contribue au développement des entreprises et des territoires de la Haute-Normandie, par des actions et services offerts aux CCI et aux entreprises de la région.